

COMMUNE D'AMONCOURT 70170
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Risque pandémie grippale - COVID

Qu'est-ce qu'une pandémie :

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales. Soit à un continent ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les maladies : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple.

Pour info, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr

**30 % de la population touchée
(phase 3 et 4)**

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petit groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Large groupements de transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

ACTION DU MAIRE Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'état. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.

Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet. Utilise la liste des personnes fragiles.

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible D'aller constater les oiseaux morts un équipement base : gants + masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus De des masques FFP2

Pour la grippe aviaire : Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) . Sinon appeler la Préfecture

Pour la grippe A / COVID : Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15. Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution alcoolique, utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser. Le jeter et se laver les mains.

COMMUNE D'AMONCOURT 70170

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Phénomènes météorologiques

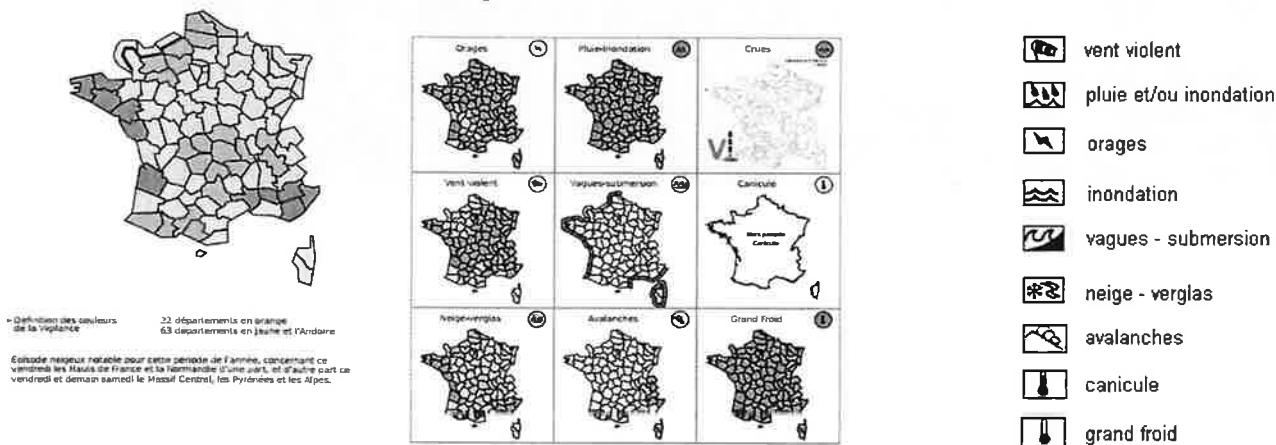
Quatre niveaux de vigilance et 9 phénomènes

Actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et 16 h, la carte de vigilance signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. En cas de vigilance pour vagues-submersion, le littoral des départements côtiers concernés est également coloré.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît en rouge.

Les phénomènes sont précisés à l'aide de pictogrammes.

La vigilance couvre aujourd'hui 9 phénomènes : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, crues, orages, neige-verglas, avalanches, canicule et grand froid.



Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance vert

Pas de vigilance particulière.

Niveaux de vigilance :

ORANGE	ROUGE
VENT	FORT
<ul style="list-style-type: none"> * Risque de chutes de branches et d'objets divers. * Risques d'obstacles sur les voies de circulation. * Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés. * Limitez les déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> * Risque de chutes d'arbres et d'objets divers. * Voies impraticables. * Évitez les déplacements.
FORTES PRÉCIPITATIONS	RÉGIONALES
<ul style="list-style-type: none"> * Visibilité réduite. * Risque d'inondations. * Limiter les déplacements. * Ne s'engager ni à pied ni en voiture sur route inondée. 	<ul style="list-style-type: none"> * Visibilité réduite. * Risque d'inondations important. * Éviter les déplacements. * Ne pas traverser une zone inondée, ni à pied ni en voiture.
ORAGE	VERGLAS
<ul style="list-style-type: none"> * Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. * Ne pas s'abriter sous les arbres. * Limiter les déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> * Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. * Ne pas s'abriter sous les arbres. * Éviter les déplacements.
NEIGE/VERGLAS	
<ul style="list-style-type: none"> * Routes difficiles et trottoirs glissants. * Préparer son déplacement et son itinéraire. * Se renseigner auprès de son centre régional d'information et de coordination routière. 	<ul style="list-style-type: none"> * Routes impraticables et trottoirs glissants. * Éviter les déplacements.. * Se renseigner auprès de son centre régional d'information et de coordination routière.

COMMUNE D'AMONCOURT 70170
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Risque canicule

ACTION DU MAIRE

Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles « liste des personnes fragiles »

Organisation d'une permanence : soit en mairie ou chez un élu habitant à proximité de la mairie

Préparation d'un endroit frais « salle polyvalente, ventilateurs et frigos , climatisation portable»

Si aggravation, déclenchement du PCS.

Indiquer les actions envisageables compte tenu de la population / situation sur le territoire de la commune

ALERTE

VERT

Situation normale, pas de vigilance particulière.

JAUNE

Situation légèrement préoccupante, début de vigilance.

ORANGE

Situation très préoccupante, être très vigilant

ROUGE

Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant

Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)

Affichages

Messages diffusé par les médias (radio, TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Passer au moins 3h00 par jour dans un endroit frais.

Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.

Boire fréquemment et abondamment même sans soif.

Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes.

Prendre des nouvelles de ses voisins, surtout s'ils vivent seuls ou âgés.

Écouter la radio (récepteur alimentés par piles si possible)

COMMUNE D'AMONCOURT 70170
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Risques climatiques : orages violents - tempêtes

Orage, forte précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences grave sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

Les effets mécaniques (vent violent, éboulements, projections, chutes d'arbres de tuiles...)

Les effets thermiques (froid, humidité...)

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes.

Organiser une permanence à la mairie

Surveiller les conditions météorologiques

Organiser un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)

Mettre en place des panneaux de signalisation de danger (Blocages des voies encombrées) Organiser le déblaiement des voies.

Préparer un hébergement pour les sinistrés. Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde.

ALERTE

VERT

Situation normale, pas de vigilance particulière

JAUNE

Situation légèrement préoccupante, début de vigilance

ORANGE

Situation très préoccupante, être très vigilant

ROUGE

Situation extrêmement préoccupante, vigilance maximale

COMMUNE D'AMONCOURT 70170

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Risques climatiques : inondations, crues

Orage, forte précipitations intenses et durables sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre commune (essentiellement dans le bas de la commune, au niveau de la Lanterne) pouvant atteindre des conséquences grave sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

Les effets mécaniques (montées des eaux pouvant atteindre les habitations...) dans le bas du village

Les effets thermiques (froid, humidité...)

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes.

Organiser une permanence à la mairie

Surveiller les conditions météorologiques

Organiser un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)

Mettre en place des panneaux de signalisation de danger (Blocages des voies encombrées)

Préparer un hébergement pour les sinistrés. Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde.

ALERTE

VERT

Situation normale, pas de vigilance particulière

JAUNE

Situation légèrement préoccupante, début de vigilance

ORANGE

Situation très préoccupante, être très vigilant

ROUGE

Situation extrêmement préoccupante , vigilance maximale

COMMUNE D'AMONCOURT 70170

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Risques climatiques : neige - verglas

Neige/verglas, sont des phénomènes météorologiques fréquents qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

Les effets mécaniques (manque d'eau, éclatement des conduits, appuis glissants, écroulements de toitures).
Les effets thermiques (froid extrême, gelures, hypothermie)

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le maire décide l'une des mesures suivantes :

Organiser une permanence à la Mairie.

Organiser un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)

Mettre en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)

Engagement de moyens pour dégager les voies bloquées (autonomes ou prestations)

Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

ALERTE Message POMPIERS / Préfecture / Radio / TV Véhicule communal équipé d'un haut parleur (message sonore)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Prudence dans vos déplacements

Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois

Déneiger devant vos domiciles

Utiliser des équipements spéciaux

S'informer sur les conditions de circulation

Écouter la radio

ALERTE

VERT

Situation normale, pas de vigilance particulière

JAUNE

Situation légèrement préoccupante, début de vigilance

ORANGE

Situation très préoccupante, être très vigilant

ROUGE

Situation extrêmement préoccupante, vigilance maximale

COMMUNE D'AMONCOURT 70170

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Risque Incendie

Risque naturel et accidentel : Les incendies peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire) soit naturellement par un combiné d'actions (rayonnement fort du soleil effet de loupe sur du verre).

Ils sont multiples, de la destruction partielle de bien, des habitations, jusqu'à la mort des personnes exposées.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

Mise en place d'une permanence à la Mairie

Contact permanent avec les pompiers

Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies dangereuses)

Préparation d'un hébergement pour les sinistrés. (Salle polyvalente)

Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan Communal de Sauvegarde.

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

Véhicule Communal équipé d'un haut-parleur

Cloche de l'église.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Proche du sinistre

Abriter ou isoler les réservoirs ou bouteilles de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion.
Fermer les portes et volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison.

Abriter ou isoler les véhicules

Calfeutrer les baies et bouche d'aération afin d'éviter la pénétration des fumées et flammes.

N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers afin de choisir le moment opportun.

Si le sinistre vous surprend

Donner l'alerte

Évacuer la zone en restant le plus calme possible.

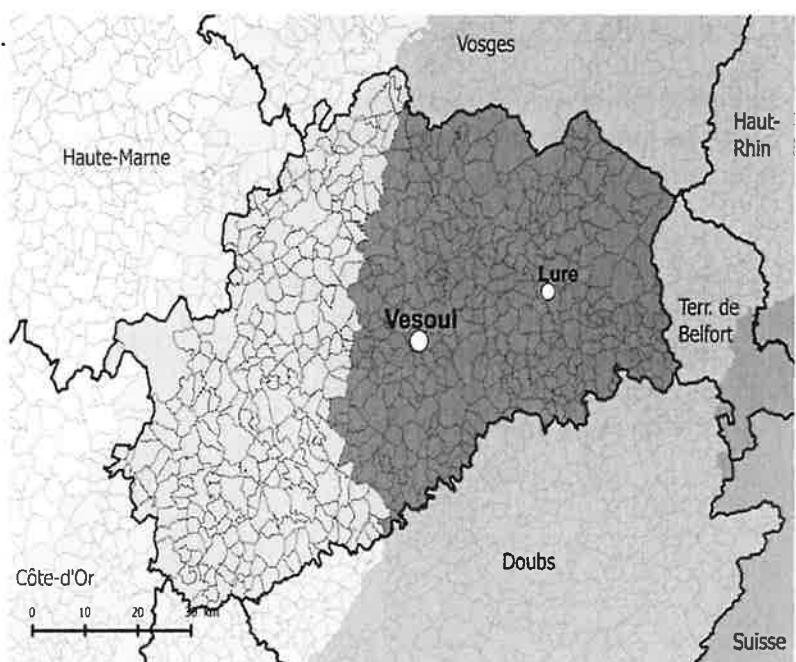
Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation.

En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes.

Après le sinistre

Éteindre les foyers résiduels,

Ne pas sortir sans se protéger par une tenue



adaptée.

Inspecter la maison soigneusement.

Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour.

Venir en aide aux voisins

Écouter la radio.

COMMUNE D'AMONCOURT 70170 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **Risque Séisme**

Définition :

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à la règle, puisque l'aléa sismique peut être très faible à moyen en métropole, la politique française de gestion de ce risque est fondée sur la prévention : information du citoyen, normes de construction (afin que les bâtiments ne s'effondrent pas pendant un séisme), aménagement du territoire, amélioration de la connaissance de l'aléa et du risque sismique, surveillance sismique, préparation des secours et prise en compte du retour d'expérience des crises.

Le séisme est caractérisé par :

- sa **magnitude**, c'est-à-dire la mesure de l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle ouverte de Richter ;
- son **intensité**, c'est-à-dire la mesure subjective des dégâts provoqués en un lieu donné par rapport à la distance au foyer. Elle est mesurée par l'échelle croissante EMS 98, comprenant 12 degrés, et adoptée par les pays européens.

En résumé, lorsque l'intensité :

1. est comprise entre I et V : des secousses se font sentir, aucun dégât ;
2. est comprise entre VI et VIII : des dommages apparaissent ;
3. dépasse VIII : elle devient destructive, jusqu'à être catastrophique au niveau XII.

Une nouvelle carte du zonage sismique

Depuis le 1^{er} mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique en aléa faible (2) sur la partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est.

Suite au nouveau zonage sismique français entré en vigueur au 1er mai 2011, la commune de _____ se trouve située dans une zone reconnue de sismicité 3 - « modérée »

- Zone de sismicité 1 - très faible
- Zone de sismicité 2 - faible
- Zone de sismicité 3 - modérée
- Zone de sismicité 4 - moyenne
- Zone de sismicité 5 - forte

LES CONSIGNES DE SECURITE :

Les consignes générales s'appliquent et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque sismique. La première consigne est de veiller à ce que les bâtiments dans lesquels nous pénétrons sont bien construits de manière parasismique en zone sismique. Ce n'est pas le séisme qui tue, c'est l'effondrement des bâtiments mal conçus et mal construits.

Consignes spécifiques au risque sismique :

AVANT

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de groupement familial.

PENDANT

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...) ;
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

Les bons reflexes :

